

MAIRIE DE VALMEINIER
PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 6 NOVEMBRE 2017

Nombre de Conseillers en exercice	11
Nombre de présents	10
Nombre de votants	11

L'an deux mille dix-sept, le lundi 6 novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de VALMEINIER étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe BAUDIN, Maire.

Étaient présents : Philippe BAUDIN, Alexandre ALBRIEUX, Bernard EXCOFFIER, Isabelle GORIN, Alexandra BAUDIN, Romary DESMOUGIN, Sylvain ICHARD, Éric TALLIA, Pascal BAUDIN, Philippe EXCOFFIER, Marie Paule FAUGERAS.

Absent ayant donné procuration : Éric TALLIA à Romary DESMOUGIN.

Date de convocation : 30/10/2017.

Isabelle GORIN a été élue secrétaire de séance.

I – MARCHES PUBLICS

1) Marché pour le service de navettes sur la commune de Valmeinier

Un appel d'offres a été lancé pour le marché de service de navettes intra-station. Ce marché comporte trois circuits.

Le marché est conclu pour une saison (2017/2018), reconductible 3 fois maximum de manière expresse. Il ne pourra dépasser 4 ans.

Une seule entreprise a fait parvenir une offre : l'entreprise TRANSDEV SAVOIE.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le lundi 6 novembre et a décidé de retenir l'entreprise TRANSDEV SAVOIE pour un montant de : 316 424.00 € HT.

- Circuit 1 : 92 832.00 € HT
- Circuit 2 : 86 112.00 € HT
- Circuit 3 : 109 984.00 € HT
- Option 3b : 27 496.00 € HT

Approuvé à l'unanimité.

2) Marché de transport sanitaire en ambulances suite à prise en charge par la SEMVAL

Un appel d'offres a été lancé pour le marché de transport sanitaire en ambulances suite à prise en charge par la SEMVAL.

Une offre est parvenue en Mairie, regroupant deux sociétés d'ambulances. Il s'agit des entreprises Roux Ambulances et Vanoise Ambulances Secours.

Monsieur le Maire propose en conséquence de passer le marché avec ce groupement d'ambulances pour les prestations suivantes :

<i>Nature de la prestation</i>	<i>Prix en € TTC</i>
Transport primaire depuis les bas des pistes jusqu'au cabinet médical de Valmeinier	205 € TTC
Transport primaire depuis les bas des pistes jusqu'au cabinet médical de Valloire	220 € TTC
Transport primaire depuis les bas des pistes jusqu'au Centre hospitalier de Saint-Jean-de-Maurienne	220 € TTC
Transport primaire depuis le cabinet médical de Valmeinier vers un centre hospitalier adapté:	
- Centre hospitalier de Saint-Jean-de-Maurienne	220 € TTC
- Centre hospitalier de Chambéry	420 € TTC
- Centre hospitalier de Grenoble	515 € TTC

Approuvé à l'unanimité.

II – RAPPORT ANNUEL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Ces deux rapports annuels, relatifs au prix et à la qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement sur le territoire de notre commune, ne peuvent être présentés en séance car ils sont en cours de préparation.

III – PERSONNEL COMMUNAL

1) Ouverture des postes saisonniers

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité d'embaucher du personnel cet hiver, pour :

- . assurer le bon fonctionnement des services techniques
- . assurer les missions d'aide au stationnement.

Il propose ainsi de recruter les agents suivants :

A temps complet du 4 décembre 2017 au 22 avril 2018 : 4 agents techniques polyvalents (au grade d'adjoint technique territorial 1er échelon (IB 330, IM 316).

A temps complet du 30 octobre 2017 au 30 avril 2018 : 1 agent technique polyvalent (au grade d'adjoint technique territorial 2ème classe 1er échelon (IB 330, IM 316).

Les samedis des vacances scolaires : une dizaine de vacataires au tarif de 150 € brut pour 8h pour assurer l'accueil et l'aide au stationnement.

Approuvé à l'unanimité.

IV – CONVENTION AVEC WHITE FOREST : PRESTATIONS EN TRAINeaux A CHIENS

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une convention entre la Commune et l'entreprise White Forest pour des prestations en traineaux à chiens sur la commune de Valmeinier.

Cette convention est établie pour la saison d'hiver 2017-2018.

Approuvé à l'unanimité.

VI – COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

- **Communauté de Comme Maurienne Galibier présenté par Philippe Baudin**

Les futures élections municipales de la commune de Valloire ont un impact direct sur la représentativité au sein du conseil communautaire. Le nombre de membres du conseil communautaire pourrait s'en trouver impacté. Par conséquent, ce point fera l'objet d'une délibération lors du prochain conseil municipal.

- **Office du Tourisme présenté par Alexandra Baudin**

La Préfecture a accepté la demande de classement de l'Office du Tourisme en catégorie 1. L'Office du Tourisme travaille maintenant sur le dossier de classement de Valmeinier en Station de Tourisme.

VII – QUESTIONS DIVERSES

-**Vœu concernant la désertification médicale présenté par Alexandre Albrieux**

Dans le cadre de l'élaboration du projet régional de santé 2012-2017, l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes et l'Agence Régionale de Santé Auvergne ont procédé à la définition des zones fragiles et des zones de vigilance. La révision du schéma de zonage pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes doit intervenir prochainement.

Or, ce nouveau schéma de zonage exclurait la vallée de la Maurienne de la classification des zones sous dotées.

Il est proposé au conseil municipal d'adapter un vœu identique à celui pris par le Syndicat de Pays de Maurienne.

Approuvé à l'unanimité.

-**Demande de location d'une cave au foyer logement de la Maison de Valmeinier** : un locataire souhaite louer une cave. Accord de principe, modalité tarifaire à définir.

-**Adhésion à l'EPFL 73 (Etablissement Public Foncier Local de la Savoie) présenté par Alexandre Albrieux**

Monsieur le premier adjoint rappelle le rôle de l'EPFL73, qui est de gérer le foncier à travers plusieurs missions : faire l'interface dans la négociation avec les propriétaires, acheter et stocker des immeubles bâtis ou non, gérer les biens achetés en coordination avec la collectivité.

Il indique que l'adhésion à l'Etablissement Public Foncier Local de la Savoie (EPFL 73) s'inscrit dans un contexte de croissance économique et démographique soutenue, créant des tensions sur le marché foncier.

Il note que cet outil, grâce à des ressources propres et pérennes, permet aux collectivités locales de renforcer leur présence sur le marché foncier et d'anticiper les évolutions en cours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De demander son adhésion à l'Etablissement Public Foncier Local de la Savoie (EPFL 73) ;

- D'approuver les statuts de l'EPFL 73;
- D'accepter sur le territoire de la Commune la mise en place de la Taxe Spéciale d'Equipement ;
- De désigner à l'assemblée Spéciale de l'EPFL 73 un délégué titulaire (Philippe BAUDIN) et un délégué suppléant (Alexandre ALBRIEUX)

VIII – INFORMATIONS DIVERSES

1. Remerciement du comité de Savoie de ski pour l'organisation de l'Assemblée Générale du comité.
2. Courrier du Préfet concernant l'AFP.
3. Renouvellement de la marque Galibier Thabor
4. Courrier SGIT : dégradation barrières devant parking Lumières des Neiges 1 et 2
5. Courrier de demande arrêt navette « au Vignier » : étude en cours.
6. Installation d'une pharmacie sur la commune : après avoir pris attache auprès des services de l'ARS, il n'y a aucune possibilité de mettre en place un service de pharmacie sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.